

Informations sur les tests SARS-CoV-2 lors de camps dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport (version du 23.6.2021)

Il est recommandé aux participants, à la direction du camp et au personnel accompagnant de se faire tester. Un plan de dépistage spécifique n'est pas requis à cette fin, il suffit de respecter le plan cantonal en la matière. Les organisateurs peuvent s'adresser au service cantonal responsable ([Points de contact des cantons en matière de tests](#)).

Les exigences générales pour l'organisation de camps ressortent des [Conditions cadres régissant les camps dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport](#).

Prise en charge des coûts

Tous les coûts sont pris en charge par la Confédération par analogie avec les tests répétés dans les écoles, dans les établissements de formation et dans des situations à fort risque de transmission.

Dépistage avant le camp

Il est conseillé à tous les participants, à la direction du camp et au personnel accompagnant de se faire tester avant le camp. Toutefois, on peut aussi réaliser les tests au début du camp ; veuillez observer les consignes applicables pour votre organisation et le plan cantonal en la matière.

En cas de risque élevé de transmission (p. ex. de nombreuses activités à l'intérieur, chorales), il est recommandé de répéter le test dans le courant ou vers la fin du camp. Si le camp dure plus d'une semaine, des tests devraient être effectués chaque semaine.

Types de tests

Sont admis les tests PCR salivaires groupés (*pooling*) ou les tests rapides antigéniques avec application par un professionnel. Les modalités concrètes des tests devraient correspondre aux consignes cantonales. Les tests peuvent être réalisés, soit selon le concept du canton organisateur, soit selon le concept du canton dans lequel le camp a lieu.

Procédure en cas de test positif

Dans un premier temps, le résultat positif ne fait qu'éveiller une suspicion d'infection au SARS-CoV-2. Par conséquent :

- 1) il faut faire confirmer le résultat par un test PCR ;
- 2) il faut se placer en auto-isolément jusqu'à ce que le résultat de ce test soit disponible.

Pour des renseignements détaillés sur la [procédure à suivre après avoir reçu le résultat, consultez cette page](#).

Les tests à base de prélèvements salivaires groupés devraient se faire au plus tôt deux à trois jours avant le début du camp.

Procédure en cas de résultat négatif

Si le résultat du test rapide antigénique ou du test groupé est négatif, il est très probable que les personnes testées ne soient pas contagieuses **au moment du test. Un résultat de test négatif n'exclut toutefois pas une infection au coronavirus. Il est donc important que vous continuiez à observer les [règles d'hygiène et de conduite](#).**

Procédure en cas d'apparition de symptômes pendant le camp

Si des symptômes apparaissent durant le camp chez un participant ou chez un membre de la direction ou du personnel accompagnant, la personne concernée doit se faire tester dans les plus brefs délais dans un centre de dépistage, un cabinet médical ou une pharmacie et se placer en isolement. [Vous trouverez ici les lieux où vous pouvez vous faire tester dans les cantons](#). En cas de résultat positif du test, le service cantonal compétent décide de la procédure à suivre.

Autres renseignements

Des réponses à vos questions techniques sur les tests se trouvent sur la page :
[Informations techniques sur les tests COVID-19 \(admin.ch\)](#).